

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.22

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et du document « informations clés pour l'investisseur ».

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	6
1.3 . BILAN GLOBALISE	8
1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
1.5.1 . Résumé des règles	10
1.5.2 . Taux de change	11
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LELEUX INVEST EQUITIES WORLD FOF	12
2.1 . RAPPORT DE GESTION	12
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	12
2.1.2 . Cotation en bourse	12
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	12
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	13
2.1.5 . Distributeurs	13
2.1.6 . Indice et benchmark	13
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	13
2.1.8 . Politique future	14
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	14
2.2 . BILAN	15
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	16
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22	17
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	17
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	18
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	18
2.4.5 . Performances	18
2.4.6 . Frais	20
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	21
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LELEUX INVEST PATRIMONIAL WORLD FOF	22
3.1 . RAPPORT DE GESTION	22
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	22
3.1.2 . Cotation en bourse	22
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	22
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	23
3.1.5 . Distributeurs	23
3.1.6 . Indice et benchmark	23
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	24
3.1.8 . Politique future	24
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	24
3.2 . BILAN	25
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	26
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22	27
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	28
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	28
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	28
3.4.5 . Performances	29
3.4.6 . Frais	31
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	31
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	32

LELEUX INVEST

4.1 . RAPPORT DE GESTION	32
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	32
4.1.2 . Cotation en bourse	32
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	32
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	34
4.1.5 . Distributeurs	34
4.1.6 . Indice et benchmark	34
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	34
4.1.8 . Politique future	35
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement	35
4.2 . BILAN	36
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	37
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	38
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22	38
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	39
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	39
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	39
4.4.5 . Performances	40
4.4.6 . Frais	42
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	42

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Type de gestion

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Monsieur Philip Maeyaert. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Commissaire : Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Xavier Doyen

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue du Boulevard 21 boîte 8 à 1210 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital social de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège social est sis 1-3, place Valhubert, 75013 Paris, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par l'OPCVM comme dépositaire aux termes d'un

LELEUX INVEST

contrat de dépositaire daté du 3 mai 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé. La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépassent le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leluxinvest.be.

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en oeuvre par la direction effective.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Le premier semestre 2022 a été marqué par plusieurs événements qui ont porté un coup dur à la reprise économique : le conflit Russo-Ukrainien, la continuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement et la politique « zero Covid » des autorités chinoises. La forte hausse de prix des matières premières et de l'énergie, s'ajoutent ainsi aux tensions inflationnistes et de fait, pèsent sur les revenus réels et les dépenses.

Selon les dernières estimations de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la croissance économique mondiale devrait s'établir autour de +3% cette année, en baisse par rapport aux prévisions de +4,5% annoncées en fin d'année 2021. Selon l'Institut, si la croissance devait être nettement plus faible que prévu dans la plupart des économies, c'est l'Europe qui devrait être la zone la plus touchée en raison de son exposition au conflit et à la dépendance de ses importations d'énergie en provenance de la Russie.

LELEUX INVEST

Les tensions inflationnistes se sont ainsi intensifiées et pourraient atteindre leur pic que plus tard et à un niveau plus élevé que prévu initialement. En juin, aux Etats-Unis, le taux d'inflation annuel a atteint +9,1% ; un an auparavant il était de 5,4%. Sur la même période dans la zone Euro, l'inflation s'est établie à 8,6%, soit le double de ce qui a été prévu en début d'année ; un an auparavant elle était de 1,9%.

Face à la flambée de l'inflation, les banques centrales ont accéléré leur politique de resserrement monétaire dans la plupart des économies du G-20. À la mi-juin, la Réserve Fédérale américaine a relevé ses taux directeurs de 150 points de base depuis le début de l'année. Par ailleurs elle a commencé à réduire la taille de son bilan et a indiqué que des nouveaux ressernements sont probables. En Europe, la Banque Centrale Européenne a mis fin à sa politique de taux négatifs en annonçant la hausse des taux directeurs et sa volonté d'arrêter sa politique d'achats d'actifs dès le 1er juillet.

Dans ce contexte, au 30 juin 2022, l'indice des actions américaines (S&P500) a enregistré une baisse de -20,15%, celui des actions européennes (DJ Eurostoxx50) a baissé de -17,95% et l'indice des actions des pays émergents (MSCI Emerging Markets) a clôturé à -13,69%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World (Total Return Net) a, quant à lui, terminé le semestre à -13,18% en euro. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole (Brent) a grimpé de +47,61% à 114,81 dollars tandis que sur le marché des changes, l'euro a baissé de -7,79% face à la devise américaine, clôturant le semestre à un cours de 1,0484 dollars US par euro.

1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	119.400.920,04	119.281.962,06
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	111.969.626,49	114.898.897,43
E. OPC à nombre variable de parts	111.969.626,49	114.898.897,43
IV. Créances et dettes à un an au plus	97.574,90	56.334,13
A. Créances		
a. Montants à recevoir	111.076,81	120.580,02
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-13.501,91	-64.245,89
V. Dépôts et liquidités	7.832.766,30	4.803.732,08
A. Avoirs bancaires à vue	7.832.766,30	4.803.732,08
VI. Comptes de régularisation	-499.047,65	-477.001,58
C. Charges à imputer (-)	-499.047,65	-477.001,58
TOTAL CAPITAUX PROPRES	119.400.920,04	119.281.962,06
A. Capital	141.468.644,39	113.307.608,98
B. Participations au résultat	-142.958,90	284.665,41
C. Résultat reporté	-2.428.726,40	-5.521.033,39
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-19.496.039,05	11.210.721,06

1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-18.825.472,86	11.812.208,30
E. OPC à nombre variable de parts	-22.087.761,44	11.133.914,68
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	3.262.288,58	678.293,62
II. Produits et charges des placements	298.273,06	239.757,58
A. Dividendes	274.692,28	196.834,89
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	4.373,03	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-19.179,86	-6.548,26
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-15.324,51	-8.823,17
F. Autres produits provenant des placements	53.712,12	58.294,12
III. Autres produits	451,83	
B. Autres	451,83	
IV. Coûts d'exploitation	-969.291,08	-841.244,82
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-7.196,58	-650,64
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
P	-1.415,56	
PA	-28,78	-4.865,37
R	-17.171,08	-19.895,44
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
P	-28.151,60	-27.782,75
PA	-544,40	
R	-340.276,54	-301.228,93
b. Gestion administrative et comptable	-26.701,08	-27.771,98
c. Rémunération commerciale		
PA	-637,44	
R	-437.658,73	-395.886,51
E. Frais administratifs (-)	-11.877,31	-9.944,37
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.559,79	-13.399,10
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.451,95	-2.479,47
H. Services et biens divers (-)	-41.586,75	-7.183,44
J. Taxes		
P	-166,77	49,61
PA	-5,24	
R	-42.698,92	-21.364,34
K. Autres charges (-)	-9.162,56	-8.842,09
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-670.566,19	-601.487,24
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-19.496.039,05	11.210.721,06
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-19.496.039,05	11.210.721,06

1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

LELEUX INVEST

Opérations en devises.....

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.5.2 . Taux de change

	30.06.22	30.06.21
1 EUR	1,0392 USD	1,1868 USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire et temporaire des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc l'Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Au début du premier semestre, les marchés financiers ont expérimenté une importante rotation sectorielle portée par les attentes d'un resserrement de la politique monétaire des principales banques centrales.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février, et l'annonce des premières sanctions occidentales contre la Russie ont encore ajouté de la volatilité aux marchés financiers et provoqué un choc sur les prix de l'énergie et des matières premières.

Le gestionnaire a réagi en préférant baisser le poids des fonds sous-jacents dont les stratégies étaient orientées «croissance» en arbitrant le produit de la vente vers des stratégies défensives plus appropriées dans un contexte de ralentissement macroéconomique. Des arbitrages ont été effectués notamment vers des fonds « value » et des stratégies plus opportunistes. Une position a été prise dans le secteur de l'énergie.

Au 30 juin 2022, le fonds est exposé pour 46,28% à l'Amérique du Nord, pour 18,19% à l'Europe, pour 11,83% à l'Asie et aux Pays Emergents, pour 17,66% dans des fonds globaux et pour 5,24% dans le secteur de l'énergie. L'exposition à l'Europe a été réduite en faveur de l'Amérique du Nord. La position cash et monétaire pèse 0,80% au 30 juin.

L'exposition à la devise américaine est de 51,60% à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille est de 15 fonds au 30 juin 2022, 8 nouveaux fonds ont été achetés et 6 ont été liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...).

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et les baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes: l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	50.897.473,96	58.379.120,22
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	50.488.765,85	57.467.624,75
E. OPC à nombre variable de parts	50.488.765,85	57.467.624,75
IV. Créances et dettes à un an au plus	43.904,65	10.897,50
A. Créances		
a. Montants à recevoir	57.406,56	10.897,50
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-13.501,91	
V. Dépôts et liquidités	613.336,73	1.150.654,34
A. Avoirs bancaires à vue	613.336,73	1.150.654,34
VI. Comptes de régularisation	-248.533,27	-250.056,37
C. Charges à imputer (-)	-248.533,27	-250.056,37
TOTAL CAPITAUX PROPRES	50.897.473,96	58.379.120,22
A. Capital	63.363.223,90	51.228.986,12
B. Participations au résultat	225.906,41	169.719,09
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-12.691.656,35	6.980.415,01

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-12.263.524,49	7.383.308,80
E. OPC à nombre variable de parts	-14.269.315,11	6.959.496,74
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.005.790,62	423.812,06
II. Produits et charges des placements	64.241,82	46.721,08
A. Dividendes	45.643,00	19.449,46
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.227,95	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-6.444,11	-3.649,96
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-10.575,76	-2.918,59
F. Autres produits provenant des placements	34.390,74	33.840,17
III. Autres produits	388,65	
B. Autres	388,65	
IV. Coûts d'exploitation	-492.762,33	-449.614,87
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.816,60	-6,05
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
P	-544,30	-2.562,12
R	-7.715,57	-10.132,13
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
P	-11.066,59	-15.789,90
R	-153.649,82	-142.984,69
b. Gestion administrative et comptable	-10.873,04	-10.523,29
c. Rémunération commerciale		
R	-252.677,09	-238.165,88
E. Frais administratifs (-)	-3.959,09	-3.314,79
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-701,41	-6.457,71
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.096,61	-1.195,72
H. Services et biens divers (-)	-17.620,16	-2.466,13
J. Taxes		
P	-57,73	18,70
R	-22.236,52	-12.043,71
K. Autres charges (-)	-3.747,80	-3.991,45
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-428.131,86	-402.893,79
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-12.691.656,35	6.980.415,01
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-12.691.656,35	6.980.415,01

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES -EU1-CAP	15.000	EUR	203,43	3.051.450,00	0,81%	6,04%	6,00%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	1.500	EUR	1.047,73	1.571.595,00	0,21%	3,11%	3,09%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	74.300	EUR	35,09	2.607.187,00	0,10%	5,17%	5,12%
MAGALLANES VAL INV EUR EQ-I-	13.500	EUR	150,22	2.027.967,30	0,47%	4,02%	3,98%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	43.850	USD	58,31	2.460.562,48	0,39%	4,87%	4,83%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				11.718.761,78		23,21%	23,02%
SPDR PORTFOLIO S&P 500 HIGH DIVIDEND ETF	50.800	USD	40,48	1.978.909,69	0,00%	3,92%	3,89%
SPDR S&P500 ETF TRUST	17.712	USD	381,24	6.498.121,43	0,00%	12,87%	12,77%
Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				8.477.031,12		16,79%	16,66%
CON DBX WRL EN -1C- USD	72.000	EUR	37,06	2.667.960,00	0,16%	5,28%	5,24%
HEP YACK US EQ -I- USD	19.850	USD	280,12	5.350.953,70	0,84%	10,60%	10,51%
NIFL I HARRIS ASSOCIATES US VAL EQ N1AC	19.400	USD	137,90	2.574.469,52	0,19%	5,10%	5,06%
T.R PR US L C VA EQ -I-	126.580	USD	38,51	4.690.945,29	0,47%	9,29%	9,22%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				15.284.328,51		30,27%	30,03%
OPC-Actions				35.480.121,41		70,27%	69,71%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				35.480.121,41		70,27%	69,71%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR	1.277.000	EUR	3,28	4.183.068,90	1,47%	8,29%	8,22%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				4.183.068,90		8,29%	8,22%
AKO UCITS FUND ICAV AKO GLOBAL UCITS A2C	13.669,64	USD	165,00	2.170.514,94	1,47%	4,30%	4,27%
GEMEQUITY FCP-I-FD	9.696	EUR	189,60	1.838.361,60	0,18%	3,64%	3,61%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				4.008.876,54		7,94%	7,88%
VARENNE SELECTION PART P EUR	41.700	EUR	163,47	6.816.699,00	1,83%	13,50%	13,39%
Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				6.816.699,00		13,50%	13,39%
OPC-Actions				15.008.644,44		29,73%	29,49%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				15.008.644,44		29,73%	29,49%
TOTAL PORTEFEUILLE				50.488.765,85		100,00%	99,20%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		515.727,84			1,01%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		97.608,89			0,19%
Avoirs bancaires à vue				613.336,73			1,20%
DEPOTS ET LIQUIDITES				613.336,73			1,20%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				43.904,65			0,09%
AUTRES				-248.533,27			-0,49%
TOTAL DE L'ACTIF NET				50.897.473,96			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
États-Unis	16,79%
France	22,30%
Irlande	28,47%
Luxembourg	32,44%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	96,08%
Holding et sociétés financières	3,92%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	49,05%
USD	50,95%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	24.179.958,63
Ventes	23.165.070,40
Total 1	47.345.029,03
Souscriptions	4.598.984,35
Remboursements	3.648.794,09
Total 2	8.247.778,44
Moyenne de référence de l'actif net total	56.096.820,27
Taux de rotation	69,70%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2020	70,00	149,00	3.501,00	78.582,70	196.076,87	5.002.134,39	1.428,77
2021	21,37	940,00	2.582,37	37.324,63	1.623.385,91	4.553.335,86	1.764,01
01.01.22 - 30.06.22	34,01	964,84	1.651,54	59.919,60	1.359.250,27	2.352.077,75	1.424,17

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2020	434.119,95	128.167,03	2.312.552,11	7.234.928,75	2.067.465,64	42.969.878,16	18,58
2021	385.587,70	140.438,50	2.557.701,31	7.959.870,41	2.984.142,53	58.083.604,19	22,71
01.01.22 - 30.06.22	222.142,96	118.440,40	2.661.403,87	4.539.064,75	2.289.543,82	48.545.396,21	18,24

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

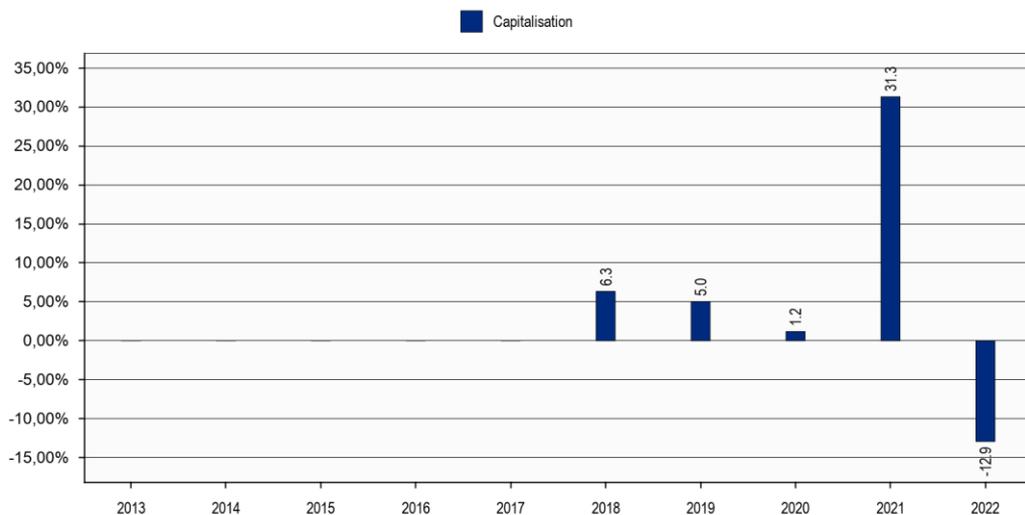
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe P: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-12,92% (en EUR)	4,98% (en EUR)	5,26% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

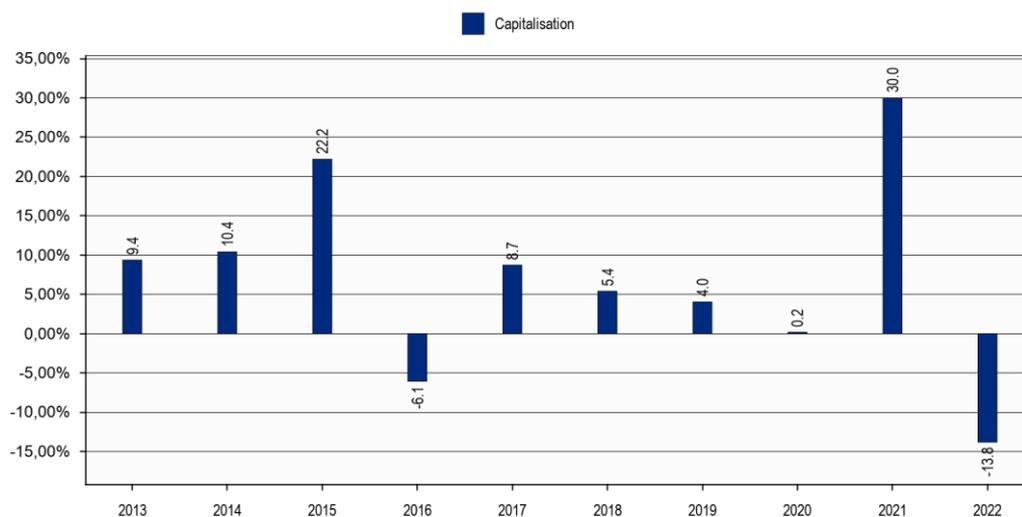
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
-13,80% (en EUR)	3,93% (en EUR)	4,24% (en EUR)	6,37% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais**Frais courants**

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,58%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,53%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des retrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR du 18.05.22.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe PA a été fixée au 03 mai 2021 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20%, et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc Article 6 du règlement Disclosure, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

A la fin du dernier semestre 2021, le gestionnaire avait déjà réduit l'exposition aux actifs risqués par le biais de prises de bénéfices sur les fonds sous-jacents en actions. Ce positionnement prudent a été maintenu tout au long du premier semestre 2022.

Au mois de mai, le gestionnaire a arbitré une partie du portefeuille obligataire vers des stratégies plus flexibles et moins sensibles à la hausse des taux.

Au 30 juin 2022, le portefeuille est exposé pour 28,02% aux fonds obligataires, pour 10,77% aux fonds alternatifs à faible volatilité, pour 25,84% aux fonds alternatifs directionnels, pour 12,27% aux fonds d'actions, et pour le solde de 23,10% aux fonds monétaires et au cash.

L'exposition à la devise américaine a été renforcée et a atteint le poids de 15,16% du portefeuille.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élève à 14 fonds en fin de période. Deux nouveaux fonds ont été achetés et un liquidé.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification et de pilotage du risque. Le gestionnaire surveillera les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et les baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes: l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.2 . BILAN

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	35.725.125,48	38.147.030,94
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	32.837.674,36	36.692.539,37
E. OPC à nombre variable de parts	32.837.674,36	36.692.539,37
IV. Créances et dettes à un an au plus	19.978,14	30.834,96
A. Créances		
a. Montants à recevoir	19.978,14	37.824,96
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-6.990,00
V. Dépôts et liquidités	2.998.058,30	1.560.991,12
A. Avoirs bancaires à vue	2.998.058,30	1.560.991,12
VI. Comptes de régularisation	-130.585,32	-137.334,51
C. Charges à imputer (-)	-130.585,32	-137.334,51
TOTAL CAPITAUX PROPRES	35.725.125,48	38.147.030,94
A. Capital	41.108.010,29	41.074.603,46
B. Participations au résultat	12.404,66	-15.343,78
C. Résultat reporté	-2.428.726,40	-5.521.033,39
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-2.966.563,07	2.608.804,65

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-2.915.178,15	2.681.100,33
E. OPC à nombre variable de parts	-3.332.154,38	2.566.930,15
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	416.976,23	114.170,18
II. Produits et charges des placements	207.161,81	178.584,49
A. Dividendes	188.656,55	154.981,05
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.472,58	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-2.288,70	-850,51
F. Autres produits provenant des placements	19.321,38	24.453,95
IV. Coûts d'exploitation	-258.546,73	-250.880,17
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
P	-323,54	
PA	-6,50	-1.216,10
R	-5.164,36	-6.616,19
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
P	-6.572,35	-6.527,60
PA	-130,05	
R	-102.943,67	-104.404,77
b. Gestion administrative et comptable	-9.037,39	-8.921,87
c. Rémunération commerciale		
PA	-162,56	
R	-102.789,78	-104.426,69
E. Frais administratifs (-)	-3.959,11	-3.314,79
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-458,85	-4.504,49
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-728,45	-839,37
H. Services et biens divers (-)	-12.206,32	-2.369,11
J. Taxes		
P	-3,64	31,28
PA	-1,04	
R	-12.120,97	-6.228,82
K. Autres charges (-)	-1.938,15	-1.541,65
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-51.384,92	-72.295,68
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-2.966.563,07	2.608.804,65
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-2.966.563,07	2.608.804,65

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IC- Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA	2.000.000	USD	1,00	1.924.649,95 1.924.649,95	0,09%	5,86% 5,86%	5,39% 5,39%
OPC-Monétaires				1.924.649,95		5,86%	5,39%
KLS ARETE MACRO I EUR ACC	19.500	EUR	109,51	2.135.406,00	0,15%	6,50%	5,98%
LYXOR ETF MSCI WORLD -A- DIS	8.394	EUR	244,15	2.049.395,10	0,04%	6,24%	5,73%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				4.184.801,10		12,74%	11,71%
VARENNE VALEUR A EUR	13.547	EUR	366,01	4.958.337,47	0,30%	15,10%	13,88%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				4.958.337,47		15,10%	13,88%
OPC-Actions				9.143.138,57		27,84%	25,59%
PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI	191.157	EUR	9,06	1.731.882,44	0,00%	5,27%	4,85%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				1.731.882,44		5,27%	4,85%
LAZARD FDS LAZARD CREDIT OPPORTUN PC EUR	2.313	EUR	1.377,93	3.187.152,09	0,56%	9,71%	8,92%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				3.187.152,09		9,71%	8,92%
OPC-Obligations				4.919.034,53		14,98%	13,77%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				15.986.823,05		48,68%	44,75%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C) Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA	15,99	EUR	215.247,56	3.440.947,56 3.440.947,56	0,02%	10,48% 10,48%	9,63% 9,63%
OPC-Monétaires				3.440.947,56		10,48%	9,63%
LUMYNA SANDBAR GLB EQT MARK NE UCITS B C	17.430	EUR	98,26	1.712.671,80	0,14%	5,22%	4,80%
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR	491.000	EUR	3,28	1.608.368,70	0,57%	4,90%	4,50%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.321.040,50		10,12%	9,30%
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR	11.969,93	EUR	151,59	1.814.522,04	0,46%	5,53%	5,08%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	2.043	USD	368,26	724.010,18	0,04%	2,20%	2,02%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				2.538.532,22		7,73%	7,10%
OPC-Actions				5.859.572,72		17,85%	16,40%
DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR	33.000	EUR	110,69	3.652.770,00	0,07%	11,12%	10,23%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.652.770,00		11,12%	10,23%
OPC-Obligations				3.652.770,00		11,12%	10,23%
BL GL FLEXIBLE EUR I	2.260	EUR	1.087,36	2.457.433,60	0,14%	7,48%	6,88%
M&G (LUX) OPTIMAL INC C EUR	164.415	EUR	8,76	1.440.127,43	0,01%	4,39%	4,03%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.897.561,03		11,87%	10,91%
OPC-Mixtes				3.897.561,03		11,87%	10,91%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				16.850.851,31		51,32%	47,17%
TOTAL PORTEFEUILLE				32.837.674,36		100,00%	91,92%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		2.755.586,48			7,71%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		242.471,82			0,68%
Avoirs bancaires à vue				2.998.058,30			8,39%
DEPOTS ET LIQUIDITES				2.998.058,30			8,39%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				19.978,14			0,06%
AUTRES				-130.585,32			-0,37%
TOTAL DE L'ACTIF NET				35.725.125,48			100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	26,43%
Irlande	22,20%
Luxembourg	51,37%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	89,52%
Holding et sociétés financières	10,48%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	91,93%
USD	8,07%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE
Achats	6.962.086,21
Ventes	5.314.618,02
Total 1	12.276.704,23
Souscriptions	1.518.826,44
Remboursements	1.425.590,87
Total 2	2.944.417,31
Moyenne de référence de l'actif net total	37.308.624,26
Taux de rotation	25,01%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.
2020	214,00	20,00	2.114,00	198.838,02	18.858,80	2.127.646,17	1.006,46
2021		20,00	2.094,00		21.182,31	2.345.358,86	1.120,04
01.01.22 - 30.06.22		27,00	2.067,00		28.582,86	2.145.310,15	1.037,89

PA

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.
03.05.21 - 31.12.21	46,06	35,76	10,30	46.060,00	36.011,04	10.385,57	1.008,31
01.01.22 - 30.06.22	39,84		50,14	39.304,55		46.691,11	931,21

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2020	9.716,02	60.776,77	1.200,00	500.535,42	23.595,29	3.899.418,62	3.923.013,91	91.469,91	547.861,60	11.220,00	4.384.211,06	34.691.731,54	9,84	8,84
2021	1.438,69	50.174,99	1.862,65	169.459,24	23.171,33	3.780.134,37	3.803.305,70	15.419,04	467.546,24	19.738,62	1.559.501,84	36.667.352,87	10,88	9,63
01.01.22 - 30.06.22	20.435,00	138.568,81	1.229,68	152.951,29	42.376,65	3.765.751,89	3.808.128,54	213.055,35	1.266.466,54	12.980,15	1.384.027,86	33.533.124,22	10,05	8,79

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

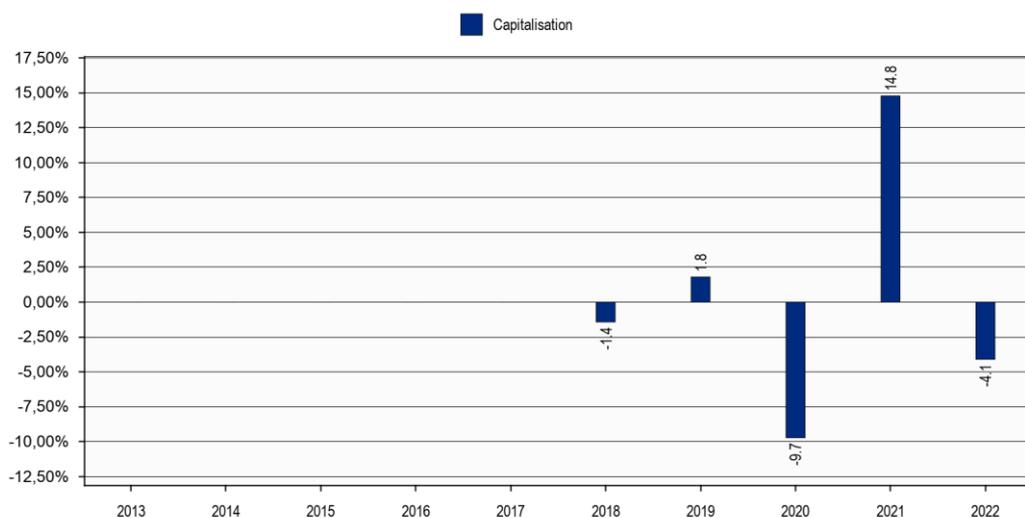
* Classe R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe P: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: La part n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-4,10% (en EUR)	-0,21% (en EUR)	-0,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

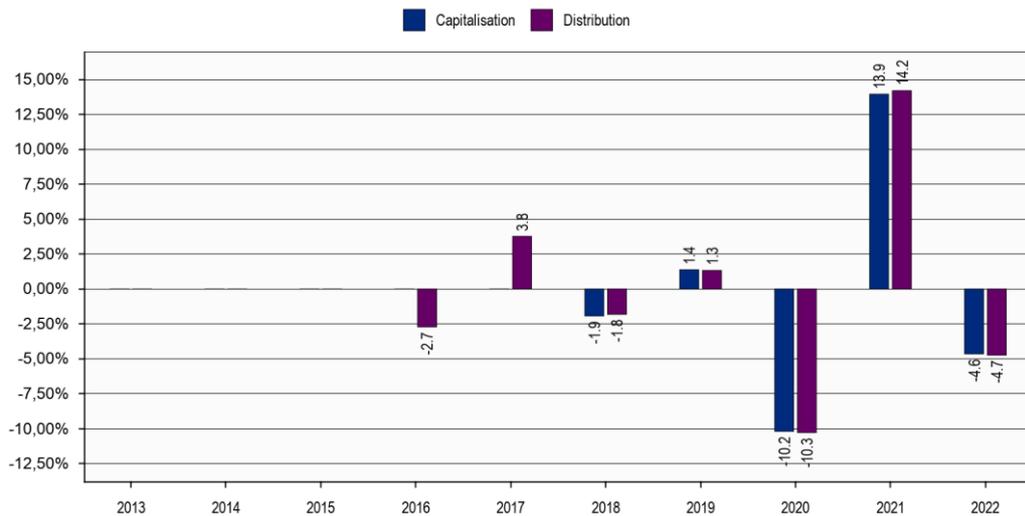
$$((VNI_{t+n} / VNI_t) ^ (1/n)) - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-4,65% (en EUR)	-0,82% (en EUR)	-0,61% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((VNI_{t+n} / VNI_t) ^ (1/n)) - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
-4,74% (en EUR)	-0,81% (en EUR)	-0,59% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais

Frais courants

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,17%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,13%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,53%

* Classe PA : la part n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe PA a été fixée au 03 mai 2021 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement

responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective en charge de la gestion de la Sicav se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.

La catégorie SFDR de l'investissement choisie est donc **Article 8 du règlement Disclosure**, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversées), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleurs notations ESG), « l'impact investing » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), « l'engagement » (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM : il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

A la fin du dernier semestre 2021, le gestionnaire avait déjà réduit l'exposition aux actifs risqués par le biais de prises de bénéfices sur les fonds sous-jacents en actions. Ce positionnement prudent a été maintenu durant tout le premier semestre 2022.

Le gestionnaire a maintenu un poids important en instruments monétaires ou obligataires à court terme en raison d'un contexte macroéconomique peu favorable aux stratégies de croissances auxquelles sont exposés la plupart des sous-jacents dédiés aux thématiques de la durabilité.

Au 30 juin 2022, le fonds est exposé pour 47,44% aux fonds d'actions (12,27% en Europe, 17,67% aux Etats-Unis, 5,74% en Asie, 11,76% en exposition mondiale), pour 18,08 % aux fonds obligataires, pour 0,82% dans un fonds mixte, pour 4,65% dans un fonds alternatif et pour 29,01% aux fonds monétaires et au cash.

L'exposition à la devise américaine a été légèrement renforcée et a atteint le poids de 33,38% du portefeuille.

Le nombre de fonds en portefeuille est de 19 fonds à fin juin 2022 ; un nouveau fonds a été acheté.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

SFDR

Le compartiment Leleux Invest Responsible World FoF fait la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. Dans le respect de sa politique d'investissement et de la politique d'investissement socialement responsable, le gestionnaire investit dans des OPC qui contribuent à l'amélioration globale des facteurs de durabilité (entre autres, l'efficacité écologique, l'empreinte carbone des produits, la gouvernance, les structures incitatives, le développement du capital humain, l'interaction avec la société, etc...)

Un rapport d'impact de durabilité du compartiment est établi une fois par an par une société indépendante sur base de l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC sous-jacents en portefeuille. Ce rapport annuel mesure l'impact du portefeuille notamment en termes d'incidences environnementales (émissions carbone, production de déchets, consommation d'eau, etc...) mais également dans le domaine social et de la bonne gouvernance. Celui-ci établit également la contribution du portefeuille aux 17 objectifs du Développement Durable.

Le dernier rapport d'impact établi en mars 2022 (sur base des données au 31/12/2021) permet de démontrer que le compartiment présente un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à son indice de référence (70% MSCI World trn Euro + 30% Bloomberg Barclays EuroAgg TR Ind Value Unh). Par rapport à cet indice, le portefeuille émet la moitié des émissions carbone, 4 fois moins de déchets et utilise 2 fois moins d'eau douce.

4.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans le respect de la catégorie SFDR choisie pour le fonds responsable ainsi que dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

4.2 . BILAN

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	32.778.320,60	22.755.810,90
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	28.643.186,28	20.738.733,31
E. OPC à nombre variable de parts	28.643.186,28	20.738.733,31
IV. Créances et dettes à un an au plus	33.692,11	14.601,67
A. Créances		
a. Montants à recevoir	33.692,11	71.857,56
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-57.255,89
V. Dépôts et liquidités	4.221.371,27	2.092.086,62
A. Avoirs bancaires à vue	4.221.371,27	2.092.086,62
VI. Comptes de régularisation	-119.929,06	-89.610,70
C. Charges à imputer (-)	-119.929,06	-89.610,70
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32.778.320,60	22.755.810,90
A. Capital	36.997.410,20	21.004.019,40
B. Participations au résultat	-381.269,97	130.290,10
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	-3.837.819,63	1.621.501,40

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.22 (en EUR)	Au 30.06.21 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-3.646.770,22	1.747.799,17
E. OPC à nombre variable de parts	-4.486.291,95	1.607.487,79
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	839.521,73	140.311,38
II. Produits et charges des placements	26.869,43	14.452,01
A. Dividendes	40.392,73	22.404,38
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	1.672,50	
C. Intérêts d'emprunts (-)	-10.447,05	-2.047,79
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-4.748,75	-5.904,58
III. Autres produits	63,18	
B. Autres	63,18	
IV. Coûts d'exploitation	-217.982,02	-140.749,78
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-379,98	-644,59
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
P	-547,72	
PA	-22,28	-1.087,15
R	-4.291,15	-3.147,12
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
P	-10.512,66	-5.465,25
PA	-414,35	
R	-83.683,05	-53.839,47
b. Gestion administrative et comptable	-6.790,65	-8.326,82
c. Rémunération commerciale		-53.293,94
PA	-474,88	
R	-82.191,86	
E. Frais administratifs (-)	-3.959,11	-3.314,79
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-399,53	-2.436,90
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-626,89	-444,38
H. Services et biens divers (-)	-11.760,27	-2.348,20
J. Taxes		
P	-105,40	-0,37
PA	-4,20	
R	-8.341,43	-3.091,81
K. Autres charges (-)	-3.476,61	-3.308,99
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-191.049,41	-126.297,77
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	-3.837.819,63	1.621.501,40
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	-3.837.819,63	1.621.501,40

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.22

Dénomination	Quantité au 30.06.22	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
CANDORIS ICAV COHO ESG US LARGE CAP EQ	12.600	USD	173,41	2.102.609,77	0,62%	7,34%	6,42%
DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E	4.332	EUR	251,45	1.089.281,40	0,07%	3,80%	3,32%
ISHARES MSCI GLOBAL IMPACT ETF	4.800	USD	80,28	370.826,16	0,09%	1,30%	1,13%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.562.717,33		12,44%	10,87%
ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF	26.480	USD	81,43	2.075.029,01	0,07%	7,24%	6,33%
ECO ADVISORS ESG ABS RET M EUR ACC	15.000	EUR	101,71	1.525.650,00	0,77%	5,33%	4,65%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				3.600.679,01		12,57%	10,98%
OPC-Actions				7.163.396,34		25,01%	21,85%
ISHARES CORP BOND SRI 0 3YR UCITS ETF EU	507.960	EUR	4,83	2.450.907,00	0,10%	8,56%	7,48%
MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD I EUR CAP	45	EUR	20.807,12	936.320,40	0,04%	3,27%	2,86%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				3.387.227,40		11,83%	10,34%
ALLIANZ EUR OBLIG CT ISR 3D	200	EUR	10.401,76	2.080.352,00	0,13%	7,26%	6,35%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				2.080.352,00		7,26%	6,35%
OPC-Obligations				5.467.579,40		19,09%	16,69%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				12.630.975,74		44,10%	38,54%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C)	24,96	EUR	215.247,56	5.372.148,70	0,03%	18,76%	16,39%
Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA				5.372.148,70		18,76%	16,39%
OPC-Monétaires				5.372.148,70		18,76%	16,39%
AEGON GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND	37.373	EUR	19,12	714.683,88	0,19%	2,49%	2,18%
AGIF-ALLIANZ CLIMATE TRANSITION-PT2C	567,03	EUR	1.268,18	719.096,11	0,35%	2,51%	2,19%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	89.036	USD	18,84	1.614.240,72	0,05%	5,64%	4,93%
DPAM INVEST B EQ WLD - F	4.700	EUR	244,30	1.148.210,00	0,09%	4,01%	3,50%
HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD	338.850	USD	2,21	720.449,59	0,17%	2,52%	2,20%
LIONTRUST GF SUST FUT GLB GR B	80.500	USD	11,62	899.951,50	0,25%	3,14%	2,75%
QUEST MGT CLEAN -C- CAP	3.450	EUR	370,54	1.278.363,00	0,65%	4,46%	3,90%
ST INV ASIA PACIFIC SUSTAI FD VI ACC EUR	574.825,33	EUR	3,28	1.882.955,33	0,66%	6,57%	5,74%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.977.950,13		31,34%	27,39%
OPC-Actions				8.977.950,13		31,34%	27,39%
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE	147.550	EUR	9,44	1.393.491,71	0,38%	4,86%	4,25%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				1.393.491,71		4,86%	4,25%
OPC-Obligations				1.393.491,71		4,86%	4,25%
TRUSTEAM OPTIMUM -B- 3 DEC	1.650	EUR	162,80	268.620,00	0,08%	0,94%	0,82%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				268.620,00		0,94%	0,82%
OPC-Mixtes				268.620,00		0,94%	0,82%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				16.012.210,54		55,90%	48,85%
TOTAL PORTEFEUILLE				28.643.186,28		100,00%	87,39%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		3.157.135,71			9,63%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.064.235,56			3,25%
Avoirs bancaires à vue				4.221.371,27			12,88%
DEPOTS ET LIQUIDITES				4.221.371,27			12,88%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				33.692,11			0,10%
AUTRES				-119.929,06			-0,37%
TOTAL DE L'ACTIF NET				32.778.320,60			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	7,26%
Belgique	7,81%
États-Unis	8,54%
France	19,69%
Irlande	36,26%
Luxembourg	20,44%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds d'investissement	72,69%
Holding et sociétés financières	27,31%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	72,83%
USD	27,17%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE
Achats	6.387.569,33
Ventes	1.215.703,72
Total 1	7.603.273,05
Souscriptions	5.524.940,31
Remboursements	1.223.807,38
Total 2	6.748.747,69
Moyenne de référence de l'actif net total	32.094.124,88
Taux de rotation	2,66%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
Année 2020	475,00	3,00	1.624,18	510.577,66	3.298,56	1.820.184,79	1.120,68
2021	1.613,66	205,00	3.032,84	2.063.293,04	238.513,72	3.904.112,10	1.287,28
01.01.22 - 30.06.22	1.104,71	242,56	3.894,99	1.239.992,79	286.758,74	4.455.192,80	1.143,83

PA

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
03.05.21 - 31.12.21	80,29		80,29	83.499,60		84.069,17	1.047,07

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
01.01.22 - 30.06.22	179,86	77,82	182,33	177.949,67	76.381,89	169.058,97	927,21

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2020	732.436,74	24.740,91	1.251.777,47	7.627.488,89	250.200,03	13.814.351,19	11,04
2021	1.055.026,66	58.496,85	2.248.307,28	12.518.847,39	703.191,29	28.326.826,03	12,60
01.01.22 - 30.06.22	348.185,85	73.945,59	2.522.547,54	4.106.997,85	860.666,75	28.154.068,83	11,16

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

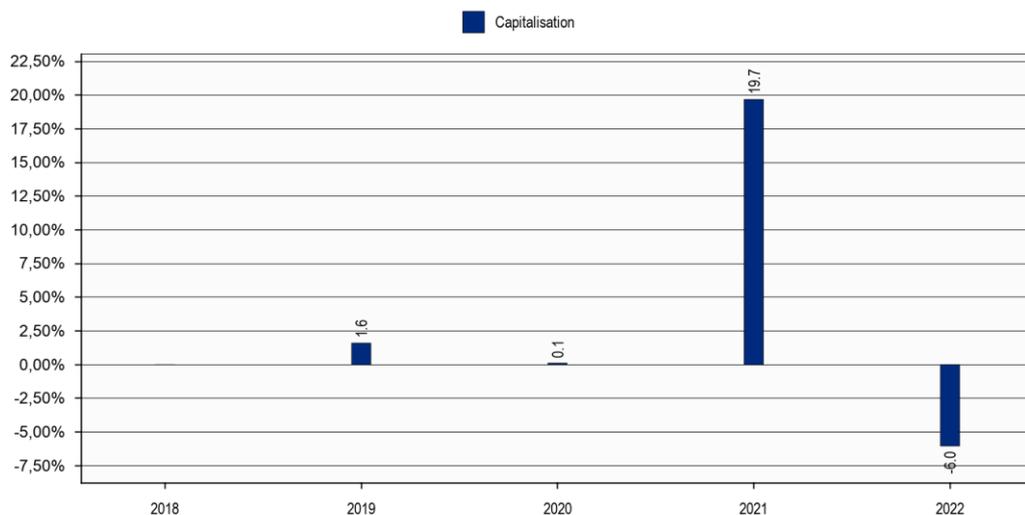
* Classe R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe P: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: La part n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
-6,02% (en EUR)	4,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

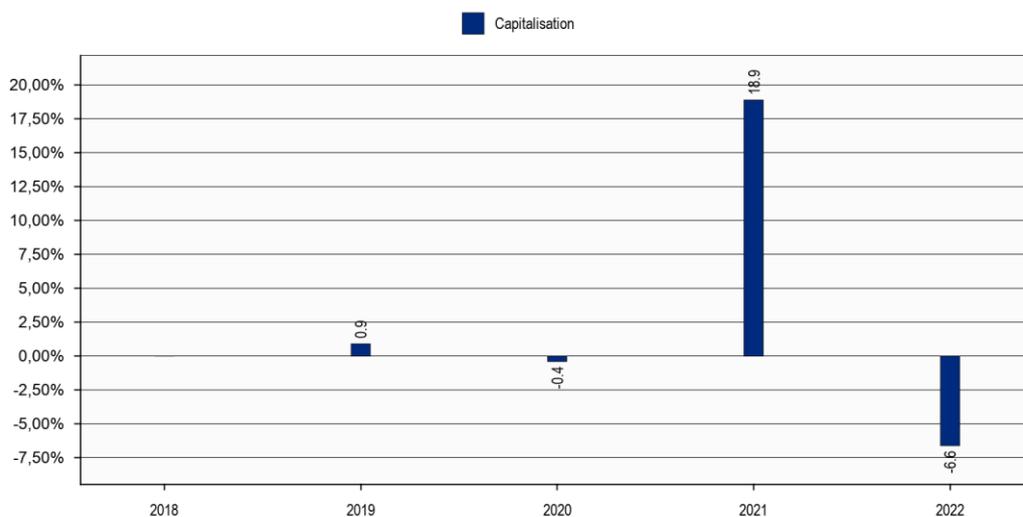
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
-6,61% (en EUR)	3,42% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 1,89%
- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 1,23%

* Classe PA : la part n'ayant pas encore un exercice comptable complet, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les frais courants.

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Les chiffres des frais courants sont calculés au 30.06.2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces chiffres incluent les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille et les frais prélevés par les OPC dans lesquels le fonds est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR du 02.05.22.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.